



PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 22 CONCERNANT INTERPARFUMS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



INTERPARFUMS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 24 AVRIL 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 11 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération des dirigeants, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité d'attribution d'actions gratuites conditionnées par des critères de performance insuffisamment détaillés.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

- **RESOLUTION 17 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 7,9% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 17 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'INTERPARFUMS

Le conseil d'administration d'INTERPARFUMS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, que 62,5% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	CGNR	
	Philippe Bénacin	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	67	FR	37	2027	1	2			
	Philippe Santi	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	64	FR	22	2027	1	1			
	Jean Madar	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	65	FR	33	2027	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Constance Benqué		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	4	2029	0	2	M	P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Mauny		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	3	2029	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie Bader Messian		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	Nouve au	2030	0	1		M	M
	Marie-Ange Verdickt		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	11	2027	0	3	P		
	Caroline Renoux		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	2	2028	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts de la société INTERPARFUMS comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de trois ans.
- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

